

Entretien

# Grippe aviaire : "Un vaccin pourrait devenir indispensable pour prévenir les crises futures"

**D'un point de vue sanitaire, c'est une option désormais à portée de main, en complément des mesures de biosécurité habituelles, estime le spécialiste Pierre Sai.**

Durée : 5 min



Un deuxième élevage de canards a été contaminé par une "influenza aviaire hautement pathogène H5N8" dans le département des Landes où "la maladie progresse"  
[afp.com/GEORGES GOBET](https://www.afp.com/GEORGES%20GOBET)

**Par Sébastien Julian**

Publié le 13/05/2022 à 13:00

Professeur, Docteur vétérinaire, ex-directeur de l'Ecole nationale vétérinaire de Nantes (Oniris) et président de la commission formation recherche de l'Académie Vétérinaire de France, Pierre Sai a cosigné en 2021 [un rapport au Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation sur la place de la vaccination dans la lutte contre l'influenza aviaire](#) hautement pathogène. Alors même que, suivant les recommandations de ce rapport, notre pays va expérimenter deux candidats vaccins

pour les palmipèdes dans le Gers et les Landes, ce spécialiste nous explique les enjeux de ces tests.

**L'Express : L'épisode actuel de grippe aviaire s'avère particulièrement douloureux pour les éleveurs qui ont dû éliminer 12 millions de volailles. A l'instar de la France, plusieurs pays européens se lancent dans l'expérimentation de vaccins. Est-ce LA solution pour résoudre le problème ?**

**Pierre Sai :** Sur un plan sanitaire, le vaccin peut devenir une option indispensable pour prévenir les crises, mais sous certaines conditions et en complément des mesures habituelles de biosécurité [mesures préventives et de sécurité, NDLR.]. Jusqu'ici, l'Europe n'y était pas favorable, notamment parce que la vaccination risque de masquer une infection et de nuire aux exportations. Cependant, le vent est en train de tourner car le virus H5N8 revient fréquemment dans plusieurs pays européens, introduit par les oiseaux migrateurs sauvages en provenance d'Asie chez lesquels ce virus semble s'être installé (enzootie).

**LIRE AUSSI >> Grippe aviaire : et si la prochaine pandémie venait des élevages intensifs ?**

En France, on avait cru qu'il ne frapperait qu'épisodiquement et que les mesures barrières mises en place dans les élevages et des abattages précoces pourraient suffire pour stopper la circulation virale. Malheureusement, il est probable que l'épidémie revienne très fréquemment, voire tous les ans. De plus, cette année, les abattages ont été bien plus massifs que d'habitude. Nous touchons donc aux limites de la politique française actuelle de lutte contre la grippe aviaire. L'objet du rapport remis au ministère de l'Agriculture l'an passé était justement de préciser les stratégies de vaccination possibles pour la France. Il est intéressant de noter notre pays a été moteur sur ce sujet en Europe. Si les approches vaccinales avancent aujourd'hui aussi chez nos voisins, c'est parce que le gouvernement français s'est saisi du sujet et le porte au niveau communautaire à l'occasion de la présidence française de l'Union.

**A quoi pourrait ressembler la future stratégie vaccinale de la France ? S'agira-t-il d'injecter chaque année des doses préventives à des millions d'animaux ?**

Les préconisations contenues dans le rapport ont été remises au ministère en 2021. A l'époque, les épisodes de crises précédents ne portaient que sur les palmipèdes du Sud-Ouest. Il n'y avait pas encore eu d'épidémie massive chez les gallinacés, en Vendée par exemple. Nous avons donc recommandé de vacciner préventivement uniquement des zones d'élevage de palmipèdes à risque dans le Sud-Ouest. Ceci reste vrai, mais il n'existe pas encore de vaccin disponible et autorisé pour les palmipèdes. Mais, l'actualité récente change la donne car plus de 10 millions de gallinacés - pour lesquels des vaccins sont plus avancés sans qu'ils soient encore

autorisés - ont été abattus dans l'ouest de la France. Il faudra donc sans doute un vaccin spécifique pour chacune de ces deux espèces.

### **LIRE AUSSI >> Grippe aviaire : quelles solutions pour limiter l'abattage des animaux ?**

Pour développer une vaccination préventive, un dispositif d'alerte et de détection précoce est indispensable. Il existe déjà puisque l'Office International des épizooties (OIE) répertorie les oiseaux sauvages morts porteurs du virus en provenance d'Europe du Nord ou de Russie, avant que leurs congénères ne survolent la France en suivant les couloirs migratoires. Ces informations, renforcées par celles que fournissent les services de l'Etat français (Anses notamment), doivent être utilisées pour déclencher une vaccination.

### **Faudra-t-il atteindre l'immunité collective dans les élevages, comme pour le Covid chez l'Homme ?**

Absolument. Nous savons déjà que les vaccins ne supprimeront pas complètement la circulation virale même s'ils la diminuent grandement. En plus de l'effet protecteur des candidats vaccins et du suivi de leur immunité, cette question de l'immunité collective sera aussi étudiée dans les essais de vaccination sur le terrain qui démarrent ce mois-ci. L'expérimentation dira également quelle voie d'administration doit être choisie pour la vaccination.

### **De nombreux pays refusent d'importer des volailles vaccinées. Pourquoi autant de réticences ?**

A partir du moment où on vaccine, on a du mal à faire la part entre des animaux vaccinés et des animaux atteints. D'où cette réticence, y compris en Europe. Mais, des tests immunologiques, qui seront affinés pendant les essais de terrain qui débutent, permettent toutefois de distinguer les animaux vaccinés des animaux atteints.

### **LIRE AUSSI >> "Nous sommes complètement dépassés" : comment l'épidémie de grippe aviaire nous a échappé**

Cependant, la réticence de principe est en train d'être levée, notamment à l'initiative de la France qui vient de prendre la présidence de l'Union. Il est vraisemblable que l'Europe finira par autoriser la vaccination avec un certain nombre de précautions sur un suivi immunologique rassurant pour l'exportation. Par ailleurs, cette vaccination ne sera mise en place qu'en complément du maintien des mesures barrières actuelles.

### **Pourquoi l'efficacité des mesures barrières actuelles semble-t-elle limitée ?**

La structure des élevages en France et notamment dans le Sud-Ouest pose une série de problèmes que le rapport remis au Ministre a soulevés. Ainsi, l'extrême

fragmentation des élevages en unités séparées en fonction de l'âge des animaux, entraîne, par exemple, une multitude de déplacements d'animaux et de personnes entre les fermes et leurs unités, ce qui facilite la propagation de l'épidémie. Lorsque des oiseaux migrateurs porteurs du virus survolent la Chalosse, ils produisent des excréments qui sont ingérées ou respirées par des animaux d'élevage. Ces derniers se mélangent ensuite à des spécimens sains au cours des différents transports. Les véhicules utilisés pour ces transports sont des facteurs de propagation. De plus, les humains peuvent aussi favoriser la circulation du virus, par exemple en le véhiculant par leurs chaussures ou par leur matériel. Les protocoles actuels visent à réduire ces risques. Mais ils ne suffisent plus.

**LIRE AUSSI >> CARTE. La grippe aviaire fait des ravages en France, dix millions de volailles abattues**

### **Quand le vaccin pourrait-il être disponible ?**

Il faut du temps. L'État et les régions, co-financeurs à égalité, ainsi que l'interprofession du foie gras (CIFOG) et les laboratoires pharmaceutiques potentiellement impliqués (CEVA et Boehringer-Ingelheim) viennent de signer le 15 avril une convention qui prévoit le début des essais préliminaires de terrain début mai. Il faut compter 8 à 9 mois avant de recueillir des résultats complets, grâce notamment à la participation de l'ANSES et de l'École vétérinaire de Toulouse. Dans le meilleur des cas, un vaccin ne serait donc opérationnel que pour l'hiver 2023/2024. Ce sera ensuite au Ministère de l'Agriculture de prendre - ou pas - la décision de l'utiliser.

Une autre chose est sûre : la vaccination doit s'accompagner d'une stratégie diplomatique d'envergure dirigée vers les pays importateurs, permettant de protéger les exportations françaises de canards, de poulets, ainsi que de souches françaises à haute valeur génétique ajoutée. Au total, ces exportations représentent environ 250 millions d'euros ; un montant qui dépasse largement le coût prévisible de la vaccination contre la grippe aviaire pour l'Etat.